



# Volume 3 – Dossier de Demande de défrichage

Parc éolien Eoliennes de Champagnac

Communes de Saint-Paul et Champagnac la Prune (19)

Dossier de demande d'Autorisation Environnementale

Septembre 2020





LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)			
N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 <sup>ème</sup> ou au 1/50000 <sup>ème</sup> ) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
<b>Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :</b>			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; ou dans le cas contraire : • Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
<b>Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :</b>			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
<b>Habilitation du signataire à déposer la demande :</b>			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE	
Je soussigné (nom et prénom) : <u>François TRABUCCO</u>	
- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;	
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.	
Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.	
Fait le <u>21/10/2020</u>	cachet (le cas échéant) et signature du demandeur
	

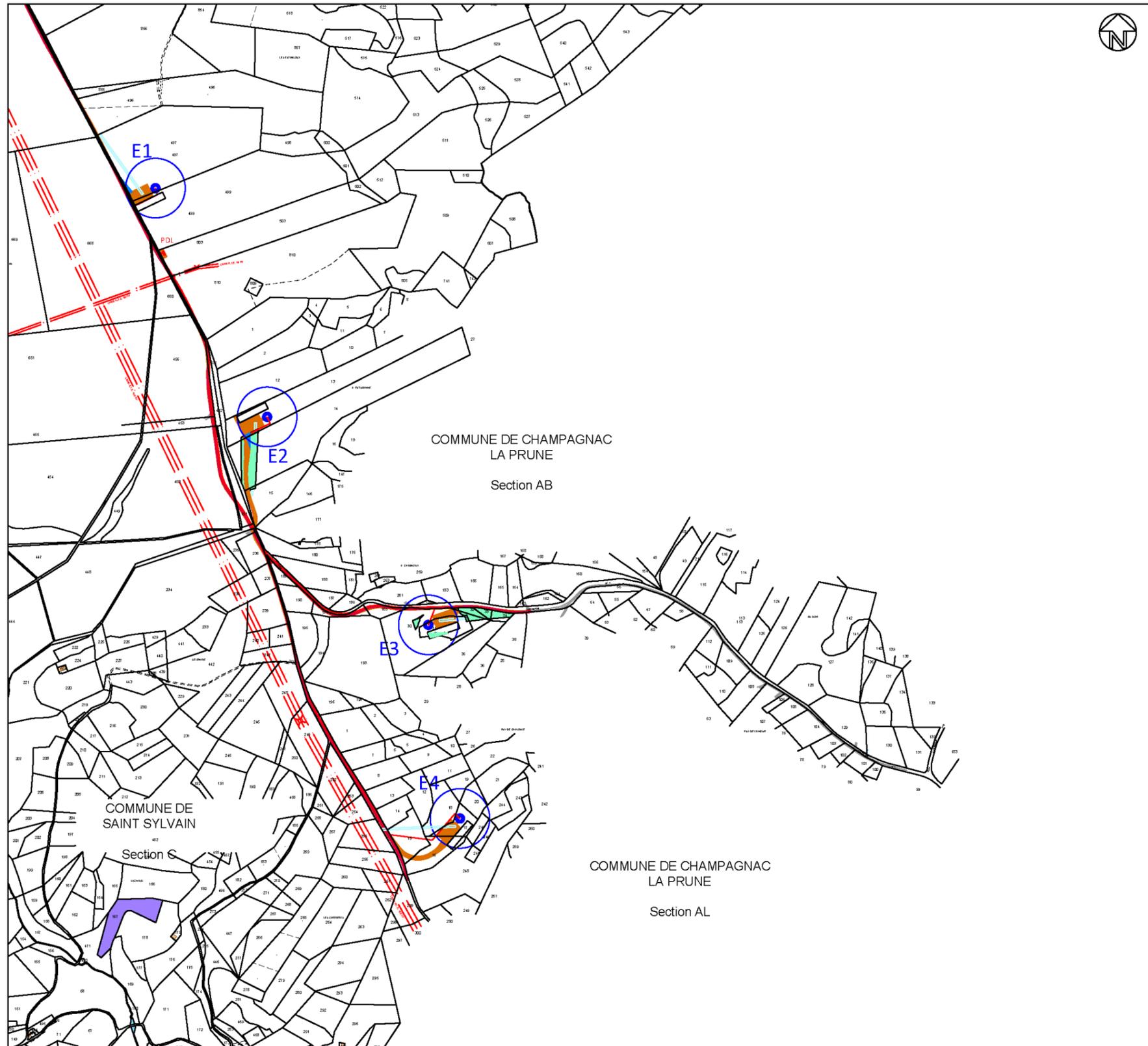
  

MENTIONS LÉGALES
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

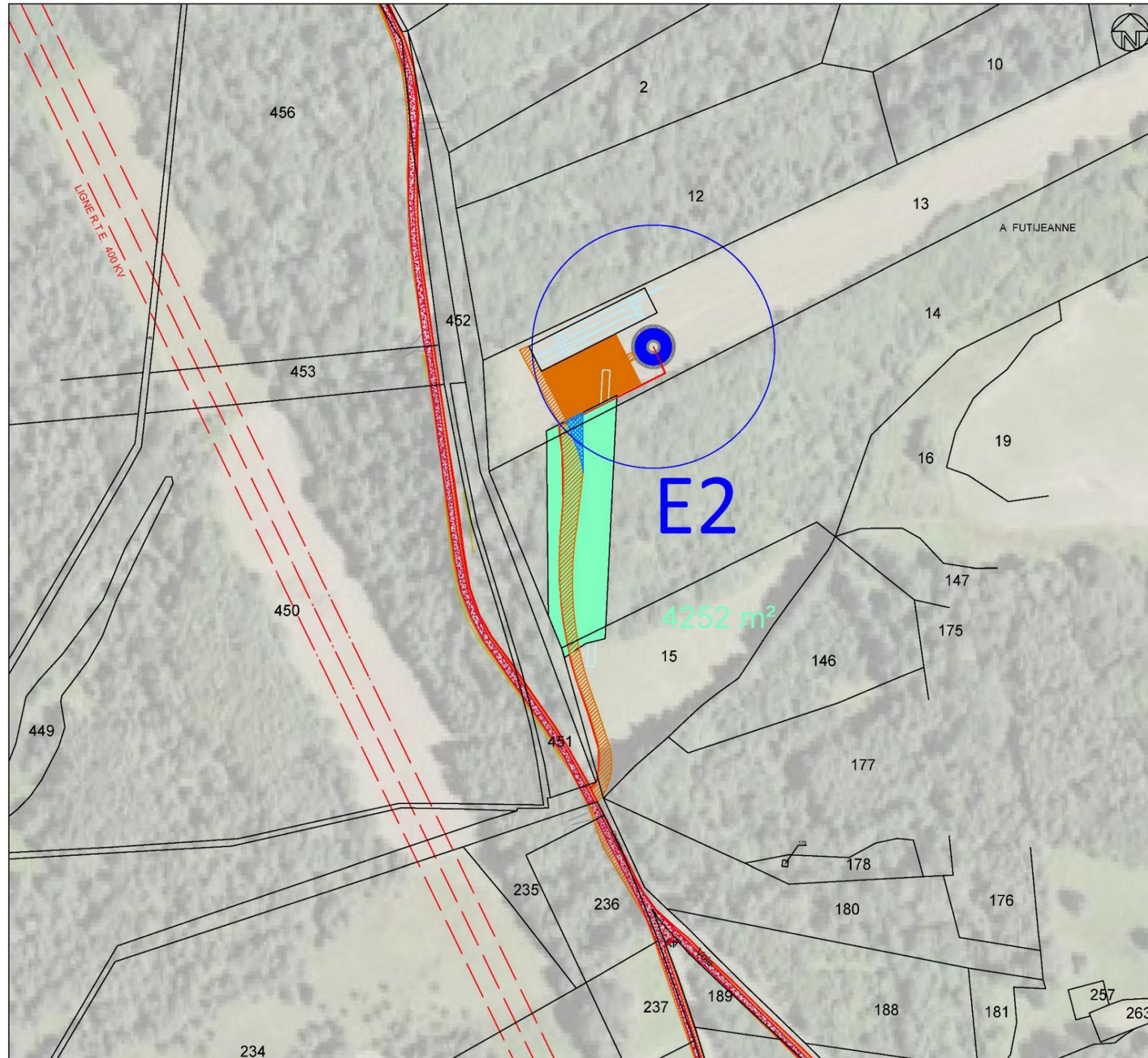
## 2. Plan Cadastral



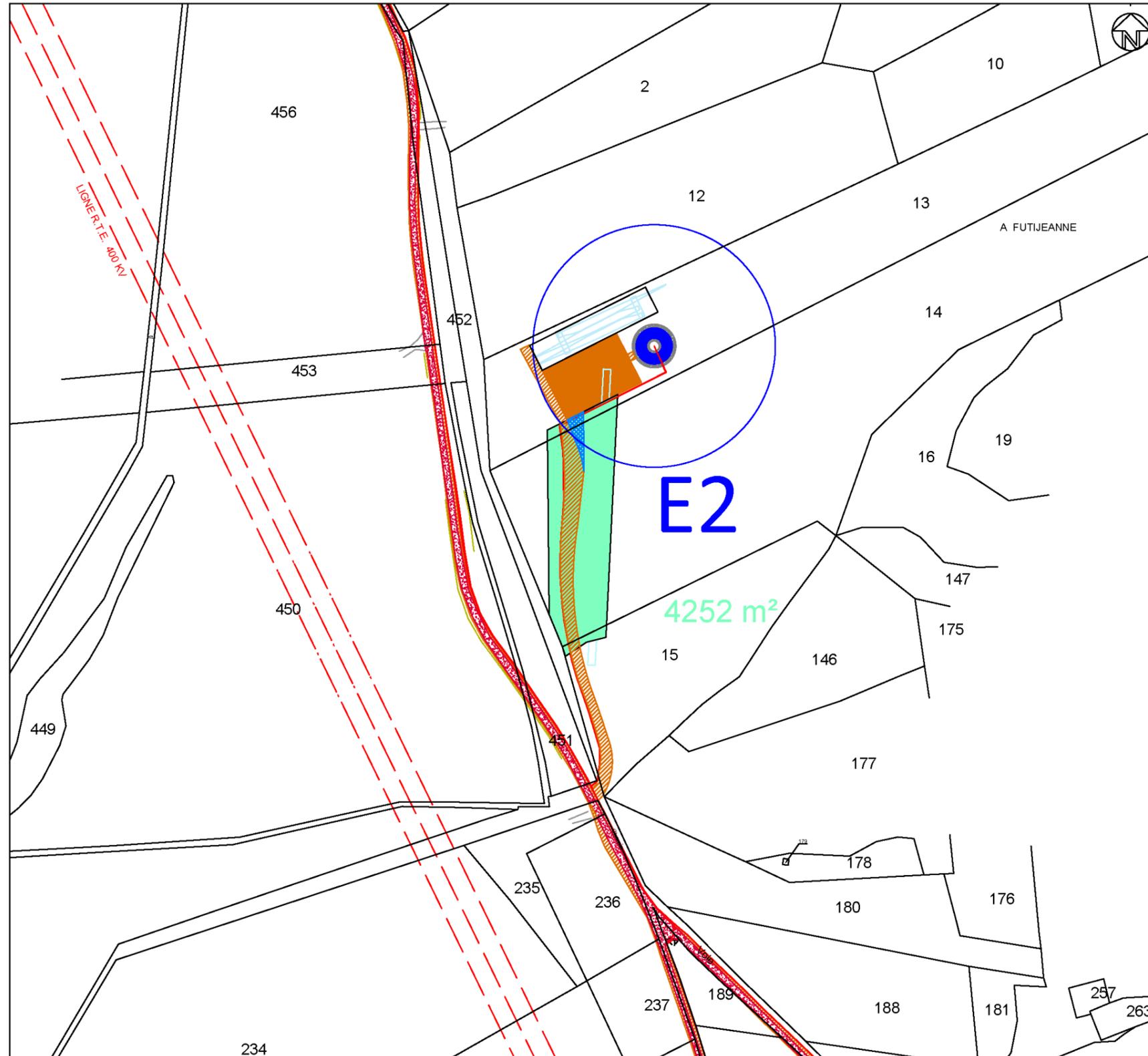
<b>EOLIENNES DE CHAMPAGNAC</b> Département de Corrèze (19)	
<b>Plan de masse</b>	
	<b>Phoebus Energy</b> 12 rue des pins 19360 Malemort sur corrèze
<b>VSB énergies nouvelles</b> Parc Oberthur - 74 C Rue de Paris 35000 Rennes	
Code projet : <b>SPC</b>	
Date : 06.03.2020	
<ul style="list-style-type: none"> <li> Eolienne et zone de survol</li> <li> Accès à renforcer</li> <li> Accès à créer</li> <li> Accès chantier - provisoire</li> <li> Poste de livraison (PdL)</li> <li> Plateforme</li> <li> Câblage</li> <li> Défrichement</li> <li> Montage flèche grue</li> </ul> <p>Relevés géomètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Voirie existante</li> <li> Lignes électriques</li> </ul>	
Echelle : 1/8 000	Format : A3
Création : CCK	CdP : TS



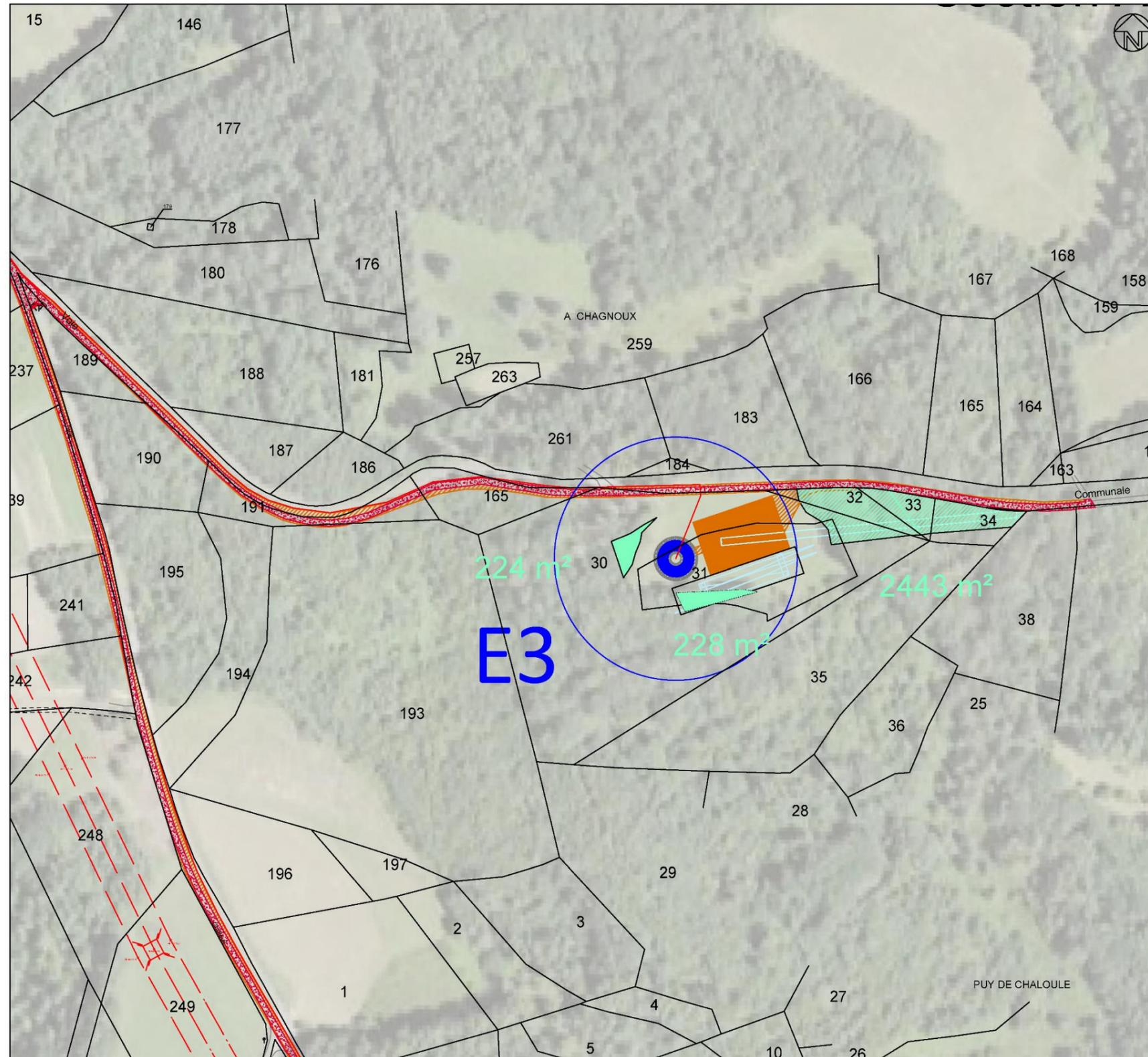
<b>EOLIENNES DE CHAMPAGNAC</b>	
Département de Corrèze (19)	
<b>Plan de masse</b>	
	<b>Phoebus Energy</b> 12 rue des pins 19360 Malemort sur corrèze
<b>VSB énergies nouvelles</b> Parc Oberthur - 74 C Rue de Paris, 35000 RENNES	
Code projet : SPC	
Date : 17.10.2017	
<ul style="list-style-type: none"> <li> Eolienne et zone de survol</li> <li> Accès à renforcer</li> <li> Accès à créer</li> <li> Accès chantier - provisoire</li> <li> Poste de livraison (PdL)</li> <li> Plateforme</li> <li> Câblage</li> <li> Défrichement</li> <li> Zone de stockage</li> <li> Montage flèche grue</li> </ul> <p>Relevés géomètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Limite de zone forestière</li> </ul>	
Echelle : 1/8 000	Format : A3
Création : CCK	CdP : DLP



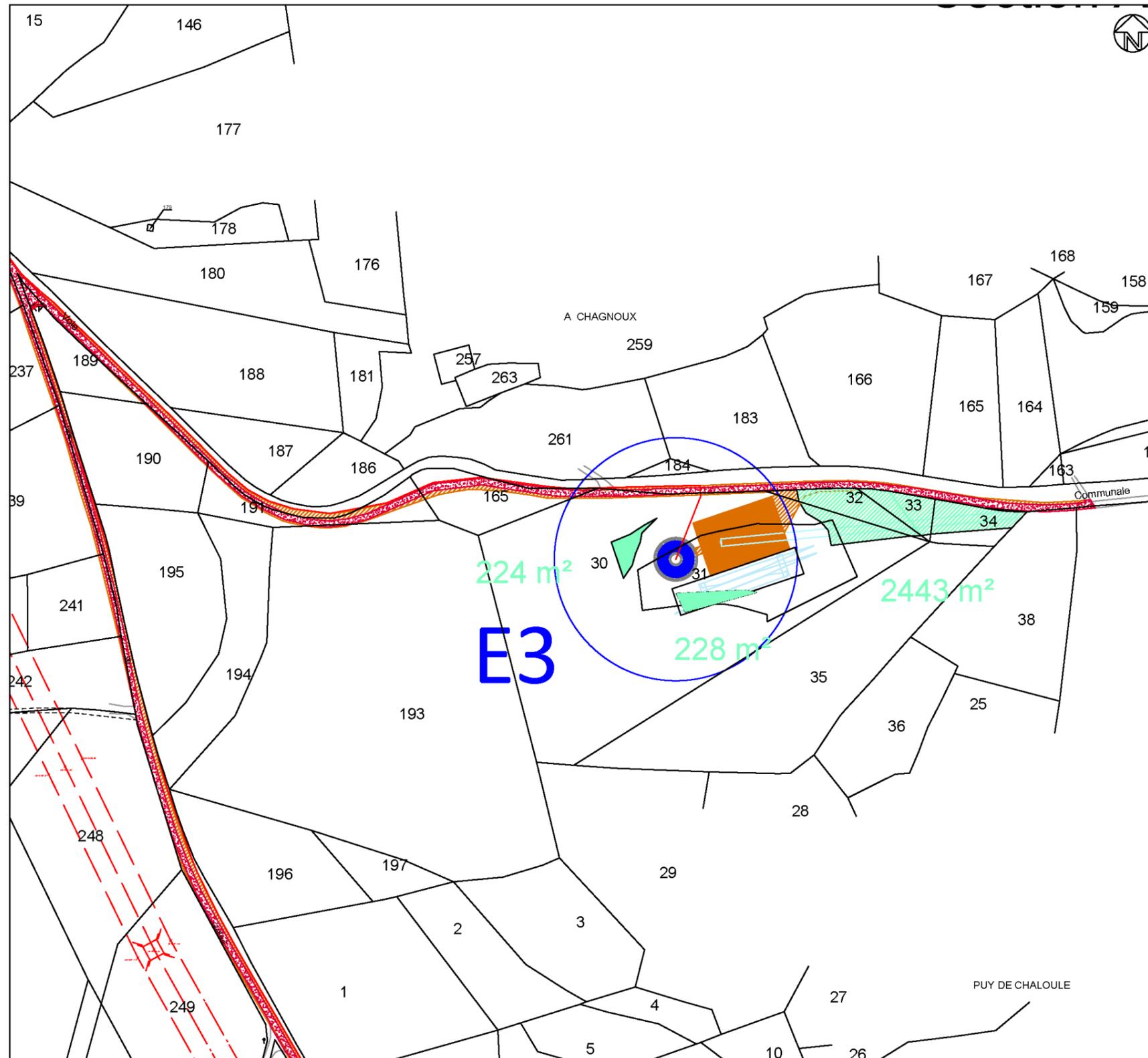
<b>EOLIENNES DE CHAMPAGNAC</b>																															
Département de Corrèze (19)																															
<b>Plan de masse - E2</b>																															
	<b>Phoebus Energy</b> 12 rue des pins 19360 Malemort sur corrèze																														
<b>VSB énergies nouvelles</b> Parc Oberthur - 74 C Rue de Paris, 35000 RENNES																															
Code projet : <b>SPC</b>																															
Date : 17.10.2017																															
Commune : Champagnac La Prune																															
Parcelle n°: AB 13																															
Propriétaire : Plantade																															
<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Eolienne et zone de survol</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Accès à renforcer</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Accès à créer</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Accès chantier - provisoire</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Poste de livraison (PdL)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Plateforme</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Câblage</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Défrichement</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Zone de stockage</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Zone de stockage des pales</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Zone de montage de la grue</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Relevés géomètre :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Voirie existante</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Lignes électriques</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Limite de zone forestière</td> </tr> </table>			Eolienne et zone de survol		Accès à renforcer		Accès à créer		Accès chantier - provisoire		Poste de livraison (PdL)		Plateforme		Câblage		Défrichement		Zone de stockage		Zone de stockage des pales		Zone de montage de la grue	Relevés géomètre :			Voirie existante		Lignes électriques		Limite de zone forestière
	Eolienne et zone de survol																														
	Accès à renforcer																														
	Accès à créer																														
	Accès chantier - provisoire																														
	Poste de livraison (PdL)																														
	Plateforme																														
	Câblage																														
	Défrichement																														
	Zone de stockage																														
	Zone de stockage des pales																														
	Zone de montage de la grue																														
Relevés géomètre :																															
	Voirie existante																														
	Lignes électriques																														
	Limite de zone forestière																														
Echelle : 1/2 000	Format : A3																														
Création : Cck	CdP : DLP																														



<b>EOLIENNES DE CHAMPAGNAC</b>																															
Département de Corrèze (19)																															
<b>Plan de masse - E2</b>																															
	<b>Phoebus Energy</b> 12 rue des pins 19360 Malemort sur corrèze																														
<b>VSB énergies nouvelles</b> Parc Oberthur - 74 C Rue de Paris, 35000 RENNES																															
Code projet : <b>SPC</b>																															
Date : 17.10.2017																															
Commune : Champagnac La Prune																															
Parcelle n°: AB 13																															
Propriétaire : Plantade																															
<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Eolienne et zone de survol</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Accès à renforcer</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Accès à créer</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Accès chantier - provisoire</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Poste de livraison (PdL)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Plateforme</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Câblage</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Défrichement</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Zone de stockage</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Zone de stockage des pales</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Zone de montage de la grue</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Relevés géomètre :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Voirie existante</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Lignes électriques</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Limite de zone forestière</td> </tr> </table>			Eolienne et zone de survol		Accès à renforcer		Accès à créer		Accès chantier - provisoire		Poste de livraison (PdL)		Plateforme		Câblage		Défrichement		Zone de stockage		Zone de stockage des pales		Zone de montage de la grue	Relevés géomètre :			Voirie existante		Lignes électriques		Limite de zone forestière
	Eolienne et zone de survol																														
	Accès à renforcer																														
	Accès à créer																														
	Accès chantier - provisoire																														
	Poste de livraison (PdL)																														
	Plateforme																														
	Câblage																														
	Défrichement																														
	Zone de stockage																														
	Zone de stockage des pales																														
	Zone de montage de la grue																														
Relevés géomètre :																															
	Voirie existante																														
	Lignes électriques																														
	Limite de zone forestière																														
Echelle : 1/2 000	Format : A3																														
Création : CCK	CdP : DLP																														



<b>EOLIENNES DE CHAMPAGNAC</b>	
Département de Corrèze (19)	
<b>Plan de masse - E3</b>	
	<b>Phoebus Energy</b> 12 rue des pins 19360 Malemort sur corrèze
<b>VSB énergies nouvelles</b> Parc Oberthur - 74 C Rue de Paris, 35000 RENNES	
Code projet : <b>SPC</b>	
Date : 17.10.2017	
Commune : Champagnac La Prune	
Parcelle n°: AL 31	
Propriétaire : Fraysse/Montagnac	
<ul style="list-style-type: none"> <li> Eolienne et zone de survol</li> <li> Accès à renforcer</li> <li> Accès à créer</li> <li> Accès chantier - provisoire</li> <li> Poste de livraison (PdL)</li> <li> Plateforme</li> <li> Câblage</li> <li> Défrichement</li> <li> Zone de stockage</li> <li> Zone de stockage des pales</li> <li> Zone de montage de la grue</li> </ul> <p>Relevés géomètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Voirie existante</li> <li> Lignes électriques</li> <li> Limite de zone forestière</li> </ul>	
Echelle : 1/2 000	Format : A3
Création : CCK	CdP : DLP



<b>EOLIENNES DE CHAMPAGNAC</b>																															
Département de Corrèze (19)																															
<b>Plan de masse - E3</b>																															
	<b>Phoebus Energy</b> 12 rue des pins 19360 Malemort sur corrèze																														
<b>VSB énergies nouvelles</b> Parc Oberthur - 74 C Rue de Paris, 35000 RENNES																															
Code projet : <b>SPC</b>																															
Date : 17.10.2017																															
Commune : Champagnac La Prune																															
Parcelle n°: AL 31																															
Propriétaire : Fraysse/Montagnac																															
<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Eolienne et zone de survol</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Accès à renforcer</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Accès à créer</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Accès chantier - provisoire</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Poste de livraison (PdL)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Plateforme</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Câblage</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Défrichement</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Zone de stockage</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Zone de stockage des pales</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Zone de montage de la grue</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Relevés géomètre :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Voirie existante</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Lignes électriques</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Limite de zone forestière</td> </tr> </table>			Eolienne et zone de survol		Accès à renforcer		Accès à créer		Accès chantier - provisoire		Poste de livraison (PdL)		Plateforme		Câblage		Défrichement		Zone de stockage		Zone de stockage des pales		Zone de montage de la grue	Relevés géomètre :			Voirie existante		Lignes électriques		Limite de zone forestière
	Eolienne et zone de survol																														
	Accès à renforcer																														
	Accès à créer																														
	Accès chantier - provisoire																														
	Poste de livraison (PdL)																														
	Plateforme																														
	Câblage																														
	Défrichement																														
	Zone de stockage																														
	Zone de stockage des pales																														
	Zone de montage de la grue																														
Relevés géomètre :																															
	Voirie existante																														
	Lignes électriques																														
	Limite de zone forestière																														
Echelle : 1/2 000	Format : A3																														
Création : CCK	CdP : DLP																														

### 3. Relevés de propriétés et mandats d'autorisation à défricher

ANNEE DE MAJ		DEP DIR		COM		TRES		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL								
2020		19 0		040 CHAMPAGNAC-LA-PRUNE		041												P00027								
Propriétaire				PLANTADE/JEAN MARC																						
GRAFFEUILLE				19320 CHAMPAGNAC-LA-PRUNE																						
PROPRIETES BATIES																										
DESIGNATION DES PROPRIETES										IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL											
AN	SEC	N°PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
20	AD	42		19	LE LIAC	B031	A	01	00	01001	0018638 E	040A	C	H	MA	6	722							P		722
11	AK	185		3	GRAFFEUILLE	B023	A	01	00	01001	0018758 F	040A	C	H	MA	6	1175							P		1175
REV IMPOSABLE COM				1897 EUR				COM				R EXO				0 EUR				1897 EUR						
				R IMP								DEP				R IMP										
PROPRIETES NON BATIES																										
DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION					LIVRE FONCIER											
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet					
12	AB	13	A	FUTJEANNE	B019		1	040A		BS	03		2 76 45	6,38	C	TA		1,28	20							
															GC	TA		1,28	20							
															TS	TA		6,38	100							
12	AB	14	A	FUTJEANNE	B019		1	040A		BS	03		4 41 65	10,19	C	TA		2,04	20							
															GC	TA		2,04	20							
															TS	TA		10,19	100							
92	AB	15	A	FUTJEANNE	B019		1	040A		BR	02		90 40	4,75	C	TA		0,95	20							
															GC	TA		0,95	20							
															TS	TA		4,75	100							
11	AB	16	A	FUTJEANNE	B019		1	040A		PC	05	PACAG	1 43 45	8,01	C	TA		1,6	20							
															GC	TA		1,6	20							
															TS	TA		8,01	100							
11	AB	19	A	FUTJEANNE	B019		1	040A		P	03		2 92 80	55,02	C	TA		11	20							
															GC	TA		11	20							
															TS	TA		55,02	100							
11	AB	147	A	CHAGNOUX	B009		1	040A		BS	03		25 20	0,59	C	TA		0,12	20							
															GC	TA		0,12	20							
															TS	TA		0,59	100							
11	AB	148	A	CHAGNOUX	B009		1	040A		BT	05		1 25 20	0,29	C	TA		0,06	20							
															GC	TA		0,06	20							

ANNEE DE MAJ 2020 DEP DIR 19 0 COM 040 CHAMPAGNAC-LA-PRUNE TRES 041 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMÉRO COMMUNAL M00083  
 Propriétaire 18 RUE DU DIGNOU 19300 MONTAIGNAC-ST-HIPPOLYTE MBSF8M MONTAGNAC/JEAN CLAUDE

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																			LIVRE FONCIER		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION															Feuillet		
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
18	AE	13	9	ROUFFY	B054		1	040A		S			10 20		TS	TA			0,02	100	
18	AE	14		ROUFFY	B054		1	040A		P	02		2 60 40	92,85	C	TA			18,57	20	
															GC	TA			18,57	20	
															TS	TA			92,85	100	
18	AE	17		ROUFFY	B054		1	040A		BS	03		1 76	0,05	C	TA			0,01	20	
															GC	TA			0,01	20	
															TS	TA			0,05	100	
18	AK	257		AU PERRIER	B036		1	040A		BT	05		2 09	0	C	TA			0	20	
															GC	TA			0	20	
															TS	TA			0	100	
18	AL	30		PUY DE CHALOULE	B045		1	040A		BT	04		1 52 75	1,36	C	TA			0,27	20	
															GC	TA			0,27	20	
															TS	TA			1,36	100	
18	AL	31		PUY DE CHALOULE	B045		1	040A		T	02		42 90	12,07	C	TA			2,41	20	
															GC	TA			2,41	20	
															TS	TA			12,07	100	
18	AL	109		PUY DE L AMOUR	B046		1	040A		T	02		35 25	9,92	C	TA			1,98	20	
															GC	TA			1,98	20	
															TS	TA			9,92	100	
18	AL	112		PUY DE L AMOUR	B046		1	040A		BT	04		28 35	0,25	C	TA			0,05	20	
															GC	TA			0,05	20	
															TS	TA			0,25	100	
18	AL	127		AU DOM	B016		1	040A		BT	04		2 66 75	2,35	C	TA			0,47	20	
															GC	TA			0,47	20	
															TS	TA			2,35	100	
18	AL	128		AU DOM	B016		1	040A		T	02		59 05	16,62	C	TA			3,32	20	
															GC	TA			3,32	20	
															TS	TA			16,62	100	
18	AL	134		AU DOM	B016		1	040A		BT	04		45 50	0,41	C	TA			0,08	20	
															GC	TA			0,08	20	
															TS	TA			0,41	100	
18	AL	135		AU DOM	B016		1	040A		T	02		31 60	8,9	C	TA			1,78	20	



ANNEE DE MAJ 2020 DEP DIR 19 0 COM 040 CHAMPAGNAC-LA-PRUNE TRES 041 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMÉRO COMMUNAL G00080  
 Propriétaire 13 RUE OMAR CHEIKH 2070 LA MARSIA TUNISIE MBD67M GREZE/STEPHANE

PROPRIÉTÉS NON BATIES															EVALUATION				LIVRE FONCIER		
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
15	AB	257	A CHAGNOUX		B009	0182	1	040A		PC	05	PACAG	3 13	0,18	C	TA		0,04	20		
															GC	TA		0,04	20		
															TS	TA		0,18	100		
15	AB	259	A CHAGNOUX		B009	0182	1	040A		PC	05	PACAG	134 12	7,49	C	TA		1,5	20		
															GC	TA		1,5	20		
															TS	TA		7,49	100		
15	AB	261	A CHAGNOUX		B009	0185	1	040A		B	99		56 57	0,11	C	TA		0,02	20		
															GC	TA		0,02	20		
															TS	TA		0,11	100		
15	AH	7	LES VERGNES		B059		1	040A		BT	04		5 91	0,05	C	TA		0,01	20		
															GC	TA		0,01	20		
															TS	TA		0,05	100		
15	AH	8	LES VERGNES		B059		1	040A		T	02		58 60	16,48	C	TA		3,3	20		
															GC	TA		3,3	20		
															TS	TA		16,48	100		
15	AH	12	LES VERGNES		B059		1	040A		BT	04		14 00	0,11	C	TA		0,02	20		
															GC	TA		0,02	20		
															TS	TA		0,11	100		
15	AH	101	ROC DE LIZERD		B053		1	040A		BT	05		68 75	0,16	C	TA		0,03	20		
															GC	TA		0,03	20		
															TS	TA		0,16	100		
15	AH	230	LES VERGNES		B059	0040	1	040A	J	P	01		65 85	20,08	C	TA		4,02	20		
															GC	TA		4,02	20		
															TS	TA		20,08	100		
															C	TA		2,35	20		
15	AL	33	PUY DE CHALOULE		B045		1	040A		BT	04		5 10	0,05	C	TA		0,01	20		
															GC	TA		0,01	20		
															TS	TA		0,05	100		
															C	TA		0,1	20		
15	AL	50	PUY DE CHALOULE		B045		1	040A		BT	04		53 60	0,48	C	TA		0,1	20		
															GC	TA		0,1	20		
															TS	TA		0,48	100		
															C	TA		0,1	20		

**ANNEXE 1 : ATTESTATION**  
**Autorisation demandes administratives**  
**Accord quant aux conditions de démantèlement et remise en état**  
**Projet de parc éolien sur les communes de Saint Paul et Champagnac-la-Prune**

Je/Nous soussigné(s)

PLANTADE Jean Marc, demeurant au lieu-dit Graffeuille 19320 Champagnac-la-Prune

Propriétaire(s) des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
Champagnac-la-Prune	AB	013	A Futijeane	2	76	45
Champagnac-la-Prune	AB	014	A Futijeane	4	41	65
Champagnac-la-Prune	AB	015	A Futijeane	0	90	40
Champagnac-la-Prune	AL	015	Puy de Chaloule	0	56	85
Champagnac-la-Prune	AL	016	Puy de Chaloule	0	54	30
Champagnac-la-Prune	AL	017	Puy de Chaloule	0	34	30
Champagnac-la-Prune	AL	018	Puy de Chaloule	0	56	30
Champagnac-la-Prune	AL	019	Puy de Chaloule	0	22	69
Champagnac-la-Prune	AL	020	Puy de Chaloule	0	28	27

Et connaissance prise du projet éolien soumis au régime d'autorisation ICPE, autorise expressément et de manière irrévocable la société **Eoliennes de Champagnac**, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes (30900) sous le numéro 820678191, ayant son siège social au 27 quai de la fontaine 30900 Nîmes, ou tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à :

- Effectuer toute demande administrative relative à la réalisation du parc éolien dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énuméré(s) ci-dessus et notamment les dossiers d'autorisation de défrichement, de demande de permis de construire, d'autorisation d'exploiter ou d'autorisation environnementale, sans que cette liste ne soit exhaustive,
- Puis, sur les terrains ci-dessus identifiés, à construire, raccorder et exploiter le parc éolien.

En outre, le propriétaire donne son accord libre et éclairé quant à la remise en état du site conformément aux conditions énumérées dans l'Arrêté Ministériel du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Fait à Champagnac la Prune, le 26/09/2016

Le Propriétaire

*Plantade*

JMP TS

**Annexe 2**  
**Autorisation**

Nous soussignés :

1°) Agissant en qualité d'~~usufruitier~~ ou d'~~usufruitiers~~ indivisaires :

2°) Agissant en qualité de ~~nus~~ propriétaire ou de nus-propriétaires indivisaires :

3°) Agissant en qualité de propriétaire ou de ~~propriétaires~~ indivisaires :

M. **MONTAGNAC Jean Claude**, 18 Dignou, 19300 MONTAIGNAC SAINT HIPPOLYTE

Autorisons,

**PHOEBUS ENERGY**, société par actions simplifiées au capital de 20 000 Euros, dont le siège social est 18 rue des Pins 19360 MALEMORT-SUR-CORREZE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BRIVE-LA-GAILLARDE sous le numéro 511 809 121, représentée par Monsieur Olivier VERGNE dûment habilité, agissant en qualité de Président,

Et,

Toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets éoliens.

A réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment :

- Demande de Déclaration Préalable pour l'implantation de mât(s) de mesures du vent pour une durée minimale d'un an,
- Demande d'autorisation d'exploiter ICPE,
- Demande de permis de construire,
- Demande d'autorisation de défrichement le cas échéant et réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement diverses.

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc éolien concernant nos terrains ci-dessous définis :

Commune	Code Postal	Lieu-dit	Section	N°
CHAMPAGNAC LA PRUNE	19320		AL	30
CHAMPAGNAC LA PRUNE	19320		AL	31
CHAMPAGNAC LA PRUNE	19320		AB	184

Soit au total 3 parcelle(s).

Cette autorisation est valable cinq ans à compter de la date de signature. (Sauf prorogation de deux ans).

Fait le 8 décembre 2016, à Champagnac La Prune.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature(s)

*Montagnac*

Propriétaires	Exploitant	PHOEBUS ENERGY
J.C.M.	J.C.M.	ol



**ANNEXE 1 : ATTESTATION**  
**Autorisation demandes administratives**  
**Accord quant aux conditions de démantèlement et remise en état**  
**Projet de parc éolien sur les communes de Saint Paul et Champagnac-la-Prune**

Nous soussignés

MAS Marie Madeleine, né(e) le 21/12/1931 à Champagnac-la-Prune, de nationalité française, demeurant au lieu-dit Le Theil 19320 Champagnac-la-Prune, **PROVE**

MAS Christian, né(e) le 04/05/1954 à Champagnac-la-Prune, de nationalité française, demeurant au 20 rue des Vignes, Le Peyroux 63460 Montcel, **PROVE**

Propriétaire(s) des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Lieudit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
Champagnac-la-Prune	AB	183	A Chagnoux	0	43	85
Champagnac-la-Prune	AL	032	Puy de Chaloule	0	07	46
Champagnac-la-Prune	AL	034	Puy de Chaloule	0	09	25

Et connaissance prise du projet éolien soumis au régime d'autorisation ICPE, autorise expressément et de manière irrévocable la société **Eoliennes de Champagnac**, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes (30900) sous le numéro 820678191, ayant son siège social au 27 quai de la fontaine 30900 Nîmes, ou tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à :

- Effectuer toute demande administrative relative à la réalisation du parc éolien dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérée(s) ci-dessus et notamment les dossiers d'autorisation de défrichement, de demande de permis de construire, d'autorisation d'exploiter ou d'autorisation environnementale, sans que cette liste ne soit exhaustive,
- Puis, sur les terrains ci-dessus identifiés, à construire, raccorder et exploiter le parc éolien.

En outre, le propriétaire donne son accord libre et éclairé quant à la remise en état du site conformément aux conditions énumérées dans l'Arrêté Ministériel du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Fait à Champagnac, le 07/11/2019

Les Propriétaires

TS M.C

**ANNEXE 1 : ATTESTATION**  
**Autorisation demandes administratives**  
**Accord quant aux conditions de démantèlement et remise en état**  
**Projet de parc éolien sur les communes de Saint Paul et Champagnac-la-Prune**

Je soussigné

GREZE Stéphane, né(e) le 11/02/1981 à Tulle, de nationalité française, demeurant au 13 rue Omar Cheikh 2070 La Marsa Tunisie,

Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle		Lieudit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
Champagnac-la-Prune	AB	261	A Chagnoux	0	56	57
Champagnac-la-Prune	AL	33	Puy de Chaloule	0	05	10
Champagnac-la-Prune	AL	58	Puy de l'Amour	0	15	51
Champagnac-la-Prune	AL	59	Puy de l'Amour	1	10	25
Champagnac-la-Prune	AL	105	Puy de l'Amour	0	25	23
Champagnac-la-Prune	AL	107	Puy de l'Amour	0	78	50

Et connaissance prise du projet éolien soumis au régime d'autorisation ICPE, autorise expressément et de manière irrévocable la société **Eoliennes de Champagnac**, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes (30900) sous le numéro 820678191, ayant son siège social au 27 quai de la fontaine 30900 Nîmes, ou tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à :

- Effectuer toute demande administrative relative à la réalisation du parc éolien dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérée(s) ci-dessus et notamment les dossiers d'autorisation de défrichement, de demande de permis de construire, d'autorisation d'exploiter ou d'autorisation environnementale, sans que cette liste ne soit exhaustive,
- Puis, sur les terrains ci-dessus identifiés, à construire, raccorder et exploiter le parc éolien.

En outre, le propriétaire donne son accord libre et éclairé quant à la remise en état du site conformément aux conditions énumérées dans l'Arrêté Ministériel du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Fait à Tunis, le 22/10/2019

Le Propriétaire

5